



INFO MILLE-ISLES

ÉDITION SPÉCIALE—JUILLET 2008
SPECIAL ISSUE—JULY 2008

MESSAGE OF THE MAYOR

The Council is pleased to announce that your municipality has signed a Service Agreement for animal control with Patrouille Canine G.L.

Patrouille Canine G.L. has been in operations for 26 years. The company has distinguished itself through experience and leading-edge expertise. Thanks to its qualified, flexible and proactive staff, the company is renowned for animal control and management in many Quebec cities and municipalities. Integrity, efficiency and professional service are the cornerstones of Patrouille Canine G.L.

Patrouille Canine G.L. works in partnership with provincial and municipal authorities, looking for control of domestic animals with respect to laws and a healthy management of fauna in specific territories.

The services offered by Patrouille Canine G. L. include:

- Preventive patrolling to monitor adherence to animal regulations;
- Sale and management of licenses for contracted municipalities
- Collection of dead or injured animals
- Collection of stray animals (caught or not)
- Collection of animals no longer wanted by their owner
- Recommendations on capture of wild animals
- Pet-sitting services following a calamity
- Adoption services for animals

Patrouille Canine G.L. offers cage installation services to capture wild animals and stray cats. People interested in this service will need to contact Patrouille Canine G.L. directly.

You can reach Patrouille Canine G.L. through the phone numbers located in the box.

We look forward to a long partnership and hope it will meet your expectations.

We wish to emphasize that Patrouille Canine G.L. will continue to handle the sale of licenses on the territory. Do not be surprised to see a staff member at your door this summer.



Patrouille Canine G.L.

4955, Montée Gagnon
Terrebonne (Québec) J6Y 1J4

Tél.: 450 434-9702
Fax: 450 437-4562
patrouillecanine@videotron.ca

Tél : 514 943-8320

Web site : www.patrouille-caninegl.com

We need help for the translation french to english, if you are interested please call us.



INFO MILLE-ISLES

ÉDITION SPÉCIALE—JUILLET 2008
SPECIAL ISSUE—JULY 2008

MESSAGE DU MAIRE

Le conseil est heureux de vous annoncer que votre municipalité a signé une entente de service avec Patrouille Canine G.L. pour le contrôle des animaux.

Patrouille Canine G.L. est une entreprise qui opère depuis 26 ans. Elle a su se démarquer grâce à son expérience et son expertise de pointe. Son personnel est qualifié, flexible et proactif, ce qui lui vaut une solide réputation au niveau du contrôle et de la gestion animale dans plusieurs villes et municipalités au Québec. L'intégrité, l'efficacité et le service professionnel sont les piliers de la Patrouille Canine G.L.

Patrouille Canine G.L. agit en partenariat avec les autorités provinciales et municipales et vise à maintenir le contrôle des animaux domestiques en fonction des lois et la saine gestion de la faune dans les territoires desservis.

Les services offerts par Patrouille Canine G.L., sans être limitatif, sont :

- Patrouille préventive pour vérifier le respect de la réglementation concernant les animaux;
- Vente et gestion des licences dans les municipalités desservies;
- Récupération d'animaux morts ou blessés;
- Récupération des animaux errants (capturés ou non);
- Récupération des animaux dont les gens souhaitent se départir;
- Recommandations pour déloger les animaux sauvages;
- Service de garde pour animaux suite à un sinistre;
- Service d'adoption des animaux.

Pour vous aider avec les animaux sauvages et les chats errants, Patrouille Canine G.L. offre le service d'installation de cage pour leur capture. Pour ce service, les gens devront prendre entente avec les responsables chez Patrouille Canine G.L.

Vous pouvez joindre Patrouille Canine G.L. aux numéros apparaissant dans l'encadré.

Nous souhaitons longue vie à cette entente et espérons qu'elle saura répondre à vos attentes.

Nous tenons à souligner que le personnel de Patrouille Canine G.L. continuera la vente de licence sur le territoire. Ne soyez pas surpris de le voir à votre porte au courant de l'été.



Patrouille Canine G.L.

4955, Montée Gagnon
Terrebonne (Québec) J6Y 1J4

Tél.: 450 434-9702
Fax: 450 437-4562
patrouillecanine@videotron.ca

Tél : 514 943-8320

Site web : www.patrouille-caninegl.com

Nous avons besoin d'aide pour la traduction anglaise de nos textes en français, si vous êtes intéressé, s.v.p. communiquez avec nous.

Capsules d'informations environnementales

Bandes riveraines

La rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres et qui mesure 10 mètres ou 15 mètres (si votre pente est supérieure ou égale à 30%). La ligne des hautes eaux est le point de référence où l'on commence à mesurer la largeur de la bande riveraine. Elle détermine donc la fin du littoral et le début de la rive. Cette ligne est déterminée par différentes techniques, entre autres, à l'aide de la méthode botanique proposée par le MDDEP. La bande riveraine est idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres; des espèces indigènes. La bande riveraine est réglementée par la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Par conséquent, les constructions, les ouvrages et les travaux dans la bande riveraine nécessitent une autorisation de la municipalité.**

Système d'évacuation et de traitements des eaux usées

La vidange de la fosse septique doit se faire régulièrement si on veut conserver son efficacité. Selon le règlement du Q-2, r.8, la vidange doit être effectuée à tous les deux (2) ans pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières.

Les distances séparatrices, par rapport à un lac et un cours d'eau, peuvent varier entre le système étanche (fosse septique et le système non-étanche (champ d'épuration). Dans le cas d'un système étanche, l'installation doit se faire à l'extérieur de la bande riveraine, et pour un système non-étanche, l'installation doit se retrouver à au moins 15 mètres du lac, du cours d'eau, du marais ou de l'étang.

Tableau I. Norme de conformité d'une fosse septique basée sur la capacité à recevoir un certain volume d'eaux usées en fonction du nombre de chambres de la résidence isolée.

Nombre de chambres à coucher	Capacité minimale totale que doit avoir la fosse septique		Charge maximale quotidienne d'eau usée que peut recevoir la fosse septique(litres)
	(mètres cubes)	(gallons)	
2	2.8	610	541 à 1080
3	3.4	750	1081 à 1620
4	3.9	850	1621 à 2160

Note : Pour les valeurs complètes de capacité des fosses septiques, se référer au règlement Q-2.r.8. Voir également le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau

La municipalité de Mille-Isles vous invite à participer à la **Journée sur les lacs** qui se tiendra à Gore dimanche le 20 juillet. Il s'agit d'une journée de sensibilisation consacrée à la mise en valeur des initiatives environnementales. Cette journée offerte gratuitement (à part de la formation sur la revégétalisation des bandes riveraines) à tous les résidents sur le territoire de la MRC qui désirent s'acquérir de nouvelles connaissances sur la protection de leur environnement.

20 juillet 2008

**Église anglicane Holy Trinity
4 chemin Cambria, Lakefield à Gore**

Programme 9h15 : Mot de bienvenue

9h30-10h10
Brian Scully, Aquatic et Geomatic Sciences Teacher, Environmental and Wildlife Management Program, CÉGEP Vanier College, **Limnologie 101.**

11h00- 11h45
Christian Corbeil, Tech. Am. F. Du Groupe Hémisphères
La caractérisation des installations septiques comme outil de contrôle du phosphore.

10h15-10h55
Éric Morency, urbaniste, coordonnateur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil.
Le plan d'action pour la protection des lacs de la MRC -Volet réglementaire.

13h00-15h20 - coût de 50\$ par personne.
Inscription au CRE 450-565-2987
Benoît Bertrand, propriétaire de la Pépinière Rustique

Capsules of environmental information

Shoreline

The shoreline is a strip of land which lines lakes and stream and which extends inward lands and which is 10 meters or 15 meters. The line of high tides is the reference point where we begin to measure the width of the shoreline. It thus determines the end of the coast and the beginning of the bank. This line is determined by various techniques, among others, by means of the botanical method proposed by the MDDEP. The shoreline ideally consists of herbaceous, of shrubs and trees; native sorts. The shoreline is regulated by the Politics of protection of banks, coast and easily flooded plains. Consequently, the constructions and the works in the shoreline require an authorization of the municipality.

System of evacuation and waste water treatments

The draining of the septic tank has to be regularly made if we want to preserve his efficiency. According to the regulation of Q-2, r.8, the draining must be made in both (2) years for the permanent residences and in every four (4) years for seasonal residences.

The dividing distances, with regard to a lake and a stream, can vary between the waterproof system (septic tank and the system non-seals (leaching bed). In the case of a waterproof system, the installation has to be made outside of the shoreline and for a non-waterproof system, the installation have to meet itself in at least 15 meters of the lake, the swamp or the pond.

Board I. Standard of correspondence of a septic tank based on the capacity to receive certain volume of waste water according to the number of rooms of the isolated residence.

Number of bedrooms	Minimal capacity of the septic tank		Daily maximum load of waste water has to have the septic tank (liters)
	(cubic meters)	(gallons)	
2	2.8	610	541 à 1080
3	3.4	750	1081 à 1620
4	3.9	850	1621 à 2160

Note: for the complete values of capacity of septic tanks, refer to the regulation Q-2.r.8. See also the Guide of realization of a sanitary statement of the devices of evacuation and waste water treatment of the isolated residences situated in border of lakes and streams.

The municipality of Mille-Isles invites you to participate in the **Journée sur les lacs** which will be held in Gore on Sunday on July 20th. It is a day of sensitization dedicated to the development of the environmental initiatives. This day offered free of charge to all the residents on the territory of the MRC who wish to acquire themselves new knowledge on the protection of their environment.

**In July 20th
Holy Trinity Anglican Church
4 Cambria, Lakefield – Gore**

Program

9h30-10h10 (English)
Brian Scully, Aquatic and Geomatic Sciences Teacher, Environmental and Wildlife Management Program, CÉGEP Vanier College,

11h00- 11h45 (French)
Christian Corbeil, Tech. Am. F. Du Groupe Hémisphères
La caractérisation des installations septiques comme outil de contrôle du phosphore.

11h45 : Visit of the kiosks and dinner

10h15-10h55 (French)
Éric Morency, urbaniste, coordonnateur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil.
Le plan d'action pour la protection des lacs de la MRC -Volet réglementaire.

13h00-15h20 (French)
Benoît Bertrand, propriétaire de la Pépinière Rustique
La revégétalisation des bandes riveraines : théorie et pratique

Thursday July 10th, 2008

Jeudi 10 juillet 2008